

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : RESSOURCES HUMAINES -
FORMATION**

SEANCE DU : 6 FEVRIER 2023

DELIBERATION N° : 5

RAPPORTEUR : MME RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes,

Il est nécessaire de créer 2 emplois au sein de nos services municipaux afin d'assurer le bon fonctionnement du service public.

1°) Services techniques

Suite à la mobilité interne d'un agent réalisant les missions de gardiens et d'agent technique (afin de pourvoir un emploi au sein du service des affaires scolaires), il convient de recruter une personne sur ce poste au grade d'adjoint technique, à temps complet.

Suite au futur départ à la retraite d'un agent (actuellement en congé longue durée), il convient de recruter un agent des services techniques polyvalent (avec spécialité plomberie) au grade d'adjoint technique, à temps complet.

2°) Service ressources humaines/ finances

Suite à la vacance d'un poste au service ressources humaines et à la nécessité de renforcer le service des finances, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet, affecté à la mairie.

Il est donc proposé de procéder à la création des postes suivants (temps complet 35h), afin de réaliser les recrutements correspondants :

Grade	Nombre de postes créés	Date de création
Adjoint technique	2 temps complet	25/01/2023 06/02/2023
Adjoint administratif	1 temps complet	06/02/2023

A défaut de fonctionnaire territorial titulaire, chacun de ces emplois pourra être pourvu par un agent contractuel à l'un des emplois et grades vacants de catégorie C, conformément à l'article L. 322-8 2°). Aucune exigence de diplôme n'est requise et la rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade occupé avec au minimum l'indice majoré 353, indice minimal de la fonction publique territoriale depuis le 1er janvier 2023.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 20 janvier 2023.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création des 3 postes susvisés aux dates indiquées ;
- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023 et le seront aux suivants.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Sophie MERCIER ayant obtenu la majorité des suffrages , a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, M. LAMY Joël, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme LAVAL Sandrine
Mme ROCHON Marie
M. GOIRAND Didier

avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à
avait donné pouvoir à

M. BOILEAU Pierre
Mme RAVON Véronique
M. LOMBARD William

Etaient Absents :

M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian

NOTA -

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8 Février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 31 Janvier 2023.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



Pierre BOILEAU